



ÉNONCÉ DE VALEURS ET PRINCIPES

PRÉAMBULE

De grandes responsabilités incombent au professionnel* de la philanthropie qui se doit d'adopter une conduite exemplaire dans l'exercice de ses fonctions. En conséquence, et parce que l'APGP base ses actions sur les axes d'inspiration, de connexion et de perfectionnement, elle propose à ses membres un code de valeurs et principes qui devrait inspirer et guider leurs actions au quotidien.

VALEURS ET PRINCIPES

En devenant membres de l'APGP, les professionnels et gestionnaires en gestion philanthropique s'engagent à exercer leur profession dans le respect des valeurs et des principes suivants :

Engagement

Chaque membre fait correspondre la mission de son organisation à un engagement dynamique et constant envers le bien commun. Il s'assure que toutes ses actions sont réfléchies et significatives, et cherche constamment à s'améliorer.

Honnêteté

Chaque membre adopte un comportement exemplaire et agit au meilleur de ses connaissances. Il fait preuve de franchise et de clarté lors de la communication d'information. Il évite toute situation de conflit ou d'intérêt.

Bienveillance

Chaque membre cherche à faire le bien. Il démontre de l'empathie et s'efforce de maximiser les bénéfices et avantages de ses actions, tant dans l'intérêt des bénéficiaires que des donateurs et de l'organisme. Il fait preuve de coopération et de solidarité.

Rigueur

Chaque membre est au fait des plus récentes techniques et des lois régissant son champ de pratique. Il agit de façon conforme aux normes et standards de sa profession et s'assure du développement optimal de ses connaissances. Il fait preuve de précision dans toutes ses actions.

Respect

Chaque membre adopte un comportement respectueux, tant envers les bénéficiaires et les donateurs que l'organisme et la société dans laquelle il évolue. Il fait preuve de considération envers autrui. Il applique également un principe de discrétion en toute circonstance.

Responsabilité

Chaque membre accepte les conséquences de ses actes et assume la responsabilité qui lui revient, en fonction de l'autonomie qui lui est accordée. Il rend compte des motifs de ses décisions et cherche à instaurer de même qu'à préserver un climat de confiance.

NOTES

Nous croyons que la profession repose essentiellement sur **deux piliers**, l'**engagement** et l'**honnêteté**, qui figurent en tête des valeurs proposées. Ainsi, d'un côté comme de l'autre, on peut suivre un **axe vertical** descendant, puisque de l'engagement découlent la bienveillance et le respect, puis de l'honnêteté viennent la rigueur et la responsabilité. On peut également identifier l'axe de gauche comme étant celui du **cœur** et l'axe de droite comme étant celui de la **tête**, les deux agissant en complémentarité.

* Le masculin est utilisé à titre épique.